

Nombre de délégués	= 95
Présents	= 47
Pouvoirs	= 07
Nombre de voix	= 54
Excusés	= 12
Absents	= 29

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 juin,
le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement
du Pays Berry St-Amandois légalement convoqué,
s'est réuni à Saint-Priest-la-Marche
sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS.

Date convocation : 02 juin 2021

Délégué(e)s titulaires/suppléant(e)s présent(e)s : Jean du PEYROUX (Arcomps), Marilène ALGRET (Beddes), Bertrand de GANAY (Bussy), Bernard RONDELET (La Celle), Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), Frédéric DURANT (Châteaumeillant), Bernadette PERROT-DUBREUIL (Le Châtelet), Jean-Pierre DELANGE (Chavannes), Jean GIRAUD (CdC Berry Grand Sud), Philippe AUZON (CdC Cœur de France), Daniel FOURRÉ (Conseiller Départemental), Sylvie BOGUSLAWSKI (Contres), Pascal COLLIN (Coust), Sylvie QUENTIN (Crézançay), Rolande FOUCAT (Culan), Patrick BIGOT (Drevant), Louis COSYNS (Dun-sur-Auron), Philippe PERRICHON (La Groutte), Chantal de L'ESCALOPIER (Lantan), Annie RADUGET (Lapan), Bruno MARECHAL (Levet), Hervé MONJOIN (Lignièrès), Martine DUPLAIX (Loye-sur-Arnon), Jean-Paul DUPLESSI (Maisonais), Annie DION (Marçais), Lucien CABANNE (Meillant), Dominique DUBREUIL (Morlac), Franck DAUMIN (Nozières), Michel BERTHOMIER (La Perche), Pascal MASQUELET (Le Pondy), André GASPAROUX (Préveranges), Corine FERY (Reigny), Fabienne LEVACHER (Rezay), Michel MORIN (Saint-Denis-de-Palin), Béatrice BEURDIN (Saint-Georges-de-Poisieux), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignièrès), Lucie DE OLIVEIRA (Saint-Loup-des-Chaumes), Claude SCHNURER (Saint-Pierre-les-Bois), Bernadette GUILLOT (Saint-Priest-la-Marche), Sylvie SCHWAAB (Saint-Saturnin), Monique AUBAILLY (Serruelles), Violaine PARILLAUD (Sidailles), Sébastien DELOUCHE (Thaumiers), Dominique ROBLIN (Touchay), Mireille CHARBY (Vallenay), Sonia TOUZET (Venismes), Gilles POINTEREAU (Vesdun).

Délégué(e)s excusé(e)s : Jean-Philippe MILLET (Ainay-le-Vieil), Claudine DEFACQUE (Arpheuilles), Nathalie AROYO (La Celle Condé), Eric DUIGOU (Chalivoy-Milon), Claudette RENOIR (Corquoy), Thomas BAUDON (Ids-St-Roch), Nicole WUTHRICH (Osmery), Emmanuel RIOTTE (Saint-Amand-Montrond), Christophe POINTEREAU (Saint-Baudel), Alain BOURDEAU (Saint-Jeanvrin), Nelly BURET (St-Symphorien), Joëlle LESUEUR (Villegelin).

Délégué(e)s ayant donné pouvoir : Marilène MARTIN (Bouzais) a donné pouvoir à Béatrice BEURDIN, Anne-Marie FERRY (La Celette) a donné pouvoir à Béatrice BEURDIN, Annie LALLIER (Conseillère Départementale) a donné pouvoir à Patrick BIGOT, Nicolas GAUSSERAN (Raymond) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Etienne DURAND (Saint-Germain-des-Bois) a donné pouvoir à Sylvie BOGUSLAWSKI, Guylaine DESNOIX (Saint-Pierre-les-Etieux) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Didier ACCOLAS (Saulzais-le-Potier) a donné pouvoir à Martine DUPLAIX.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Renée HOULBRECQUE (Ardenais), Claude TOUNSI (Bannegon), Serge AUDONNET (Bessais-le-Fromental), Roger DAGHER (Bruère-Allichamps), Joël DURIN (Charenton du Cher), François GAMBADE (Châteauneuf-sur-Cher), Daniel RONDIER (Cogny), Yves DODEMENT (Colombiers), William PELLETIER (CdC Arnon Boischaud Cher), Jean-Claude MARAIS ARNOULT (CdC du Dunois), Pascal AUPY (Conseiller Départemental), Patrick BARNIER (Conseiller Départemental), Marilyn BROSSAT (Conseillère Départementale), Bertrand SEVERIN (Epineuil-le-Fleuriel), Nicole DEGAGE-PHALANCHER (Farges-Allichamps), Jean-Marie MORIER (Faverdines), Florence HAUTEFEUILLE (Ineuil), Bertrand PHILIPPON (Lugny-Bourbonnais), Isabelle HUE (Montlouis), Yan CADIER (Orcenais), Clarisse DULUC (Orval), Alexandre PLANCHER (Parnay), Jean-Pierre AMIZET (Saint-Christophe-le-Chaudry), Nicolas BARRET (Saint-Maur), Yoan BROUSSELO (Saint-Vitte), Nicolas DESESSART (Senneçay), Geoffrey TOURNY (Uzay-le-Venon), Dominique SIMONIN (Vernais), Alain RIEU (Verneuill).

Etaient également présent : Michèle QUERE (déléguée suppléante de Lignièrès), Chantal GRISEL (déléguée suppléante de Loye-sur-Arnon), Malika LEHELON (Directrice de la Mission locale Cher Sud), Magali PERMENTIER et Hélène SERVANT-MASSÉ, co-directrices, Stéphanie SIEUR, secrétaire comptable, Véronique GALPIN, animatrice territoriale de santé.

Préambule : En application de la loi COVID 4, promulguée le 14 novembre 2020, le quorum pour la tenue de ce Comité Syndical est abaissé au tiers. Les délégués peuvent détenir jusqu'à 2 pouvoirs.

Le Président accueille les membres présents et remercie M. Jean Giraud de nous recevoir dans sa très belle salle des fêtes de Saint-Priest-la-Marche.

M. GIRAUD souhaite la bienvenue dans cette petite commune de 230 habitants dont il est le maire depuis près de 30 ans. A l'époque la nouvelle jeune équipe voulait montrer que l'on pouvait être actif même dans une petite commune rurale. Elu en 1989, il est à l'origine de la construction d'une nouvelle école en 1990 et de cette salle des fêtes en 1991. Les éoliennes qui sont dans la Creuse sont masquées dans le paysage de bocage et apparaissent selon l'endroit, ce n'est pas gênant.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à Mme Malika Léchelon, nouvelle directrice de la Mission locale Cher Sud et qui a œuvré sur Vierzon, et l'informe que le Pays compte beaucoup sur elle pour favoriser l'emploi des jeunes dans ce territoire. Il salue également Mme Fabienne Levacher et déclare qu'elle est une très bonne présidente de la Mission locale. Sa tâche a été vraiment très difficile ces derniers mois et M. Cosyns l'assure de la pleine confiance de ses collègues.

Le président salue également la fin de mandat du Conseiller Départemental Daniel Fourré et de ses collègues. Il le remercie pour le travail apporté au Pays et pour avoir toujours défendu cette structure au sein du Département, où il a fait comprendre que, notamment chez nous, le Pays avait un sens. Aujourd'hui d'ailleurs, l'Etat se tourne régulièrement vers le Pays pour lui demander de porter de nouvelles missions, gage que les Pays ont toujours leur nécessité et reste une très bonne échelle en termes d'aménagement du territoire.

1- APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2021

Le président rappelle que tout n'est pas repris intégralement dans les PV ; les propos sont synthétisés mais il n'y a pas de déviation du fond.

Il n'est formulé aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- INTERVENTION ANNUELLE DE LA MISSION LOCALE

Mme Fabienne LEVACHER, présidente de la Mission locale Cher Sud, présente le bilan de l'année 2020.

Elle rappelle que fin août 2020 nous avons élu en comité syndical 8 représentants du Pays pour siéger dans les instances de la Mission Locale et que le syndicat (via une cotisation spécifique) participe au financement de cette association à hauteur de 1.23 €/habitant.

La ML Cher Sud fait partie du service public de l'emploi. Elle couvre deux pays : le Berry Saint Amandois et le Loire Val d'Aubois. Ce territoire est vaste puisque qu'il va de Sancergues au nord à Préveranges au Sud, et de l'est Jouet-sur-l'Aubois à St-Hilaire-en-Lignièrès à l'ouest.

Le service cible tous les jeunes de notre territoire non scolarisés entre 16 et 25 ans.

Ce service de proximité traite l'ensemble des difficultés d'insertion que rencontrent les jeunes.

Champ d'action : l'insertion professionnelle et sociale (*emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, l'accès à la culture et aux loisirs*).

Elle précise que l'année 2020, à bien des égards, a été une année particulière qui a perturbé et affecté mondialement la vie de tous. C'est donc dans ce contexte sanitaire, social, économique dégradé et incertain que la Mission Locale Cher Sud a exercé ses compétences, en s'adaptant, en innovant afin d'assurer la pérennité de l'accompagnement des jeunes de notre territoire. Les résultats présentés ne reflètent donc pas l'activité normale mais doivent être analysés en tenant compte de cette situation si particulière de pandémie, notamment pour tous les accompagnements collectifs.

Ces informations ont été présentées en assemblée générale de l'association le 26 mai 2021.

Elle en profite pour remercier ici les maires pour les prêts de salle permettant d'accueillir les groupes de la Garantie jeunes. Elle insiste pour dire que les objectifs 2021 assignés par l'Etat sont très importants (+30%) mais que tout est mis en œuvre au sein de la structure pour atteindre les objectifs, notamment avec un objectif de passer de 15 salariés à 18 pour assurer les besoins à venir (dont 5 en CDD)

Mme Malika LECHELON, nouvelle directrice, présente les objectifs 2021 de la Mission locale Cher Sud, qui est LA structure de référence pour les jeunes de 16-25 ans qui ne sont plus scolarisés du service public de l'Emploi (Pôle Emploi gérant les plus de 25 ans).

Elle rappelle que les élus sont des relais importants pour la Mission Locale. Ils connaissent les jeunes qui sont chez eux sans solutions, leur famille. Elle insiste pour faire connaître les dispositifs qui existent et renvoyer les jeunes vers la Mission Locale qui, pour atteindre ses nouveaux objectifs, ne doit pas se contenter d'attendre que ceux-ci viennent à elle mais doit les repérer et aller les chercher.

Elle rappelle qu'il existe toujours les PEC (Parcours Emploi Compétence) de type CUI/CAE qui s'adressent au secteur non marchand dont les collectivités. Il y a eu une évolution : le nombre d'heures par semaine peut aller de 20h à 30h et c'est toujours financé à 80% du SMIC Brut.

Les documents et données chiffrés sont en annexes 1 et 2.

3- CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE / DELIBERATION SUR LA CONVENTION D'INITIALISATION

Le président rappelle que le CRTE est une nouvelle méthode de contractualisation proposée par le Gouvernement aux collectivités du « bloc communal » à l'échelle d'une ou plusieurs communautés de communes, et qui engage les cosignataires sur la durée du mandat des exécutifs locaux. Dans le Cher, les Pays/PETR se sont portés candidats en tant que syndicats intercommunaux de projet réunissant en leur sein les communautés de communes.

Ce contrat INTEGRATEUR a pour objectif de viser la cohérence des interventions des différents partenaires en regroupant les différents dispositifs territoriaux de l'Etat et en coordonnant les démarches des opérateurs de l'Etat (ADEME, Agences de l'eau ...), de la Région et du Département.

La convention d'initialisation

L'Etat propose de signer une convention d'initialisation (sorte de protocole d'engagement) qui a pour but de poser les bases des engagements des partenaires avant les élections locales. Elle sera signée du Pays, porteur du CRTE, de l'Etat, de la région et du département.

M. COSYNS procède à la lecture (partie jaune) de la proposition de convention (annexe 3).

=> Le comité syndical est favorable à la signature de cette convention d'initialisation et donne son accord pour en déléguer la signature au président.

Il indique également que pour le dispositif Petite Ville de Demain (PVD) pour lequel 5 communes du pays ont été retenues (Châteaumeillant, Châteauneuf/Lignières, Dun-sur-Auron, St-Amand-Montrond), le Pays a été sollicité pour être signataire. Mais comme le Pays n'a pas de moyens spécifiques, il ne peut pas signer. Les demandes qui émaneront des communes s'intégreront dans les outils existants du Pays.

4- PERSONNEL

Afin d'assurer les nouvelles missions que le Pays a choisi de porter à savoir :

- le Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- le Projet Alimentaire de Territoire, visant à développer une politique pour une alimentation locale durable et de qualité par le renforcement des filières agricoles et la mise en relation des acteurs
- le soutien aux collectivités pour le déploiement d'une politique d'efficacité énergétique des bâtiments publics via le programme ACTEE II dit AMI SEQUOIA

Il est proposé de créer 2 emplois non permanents :

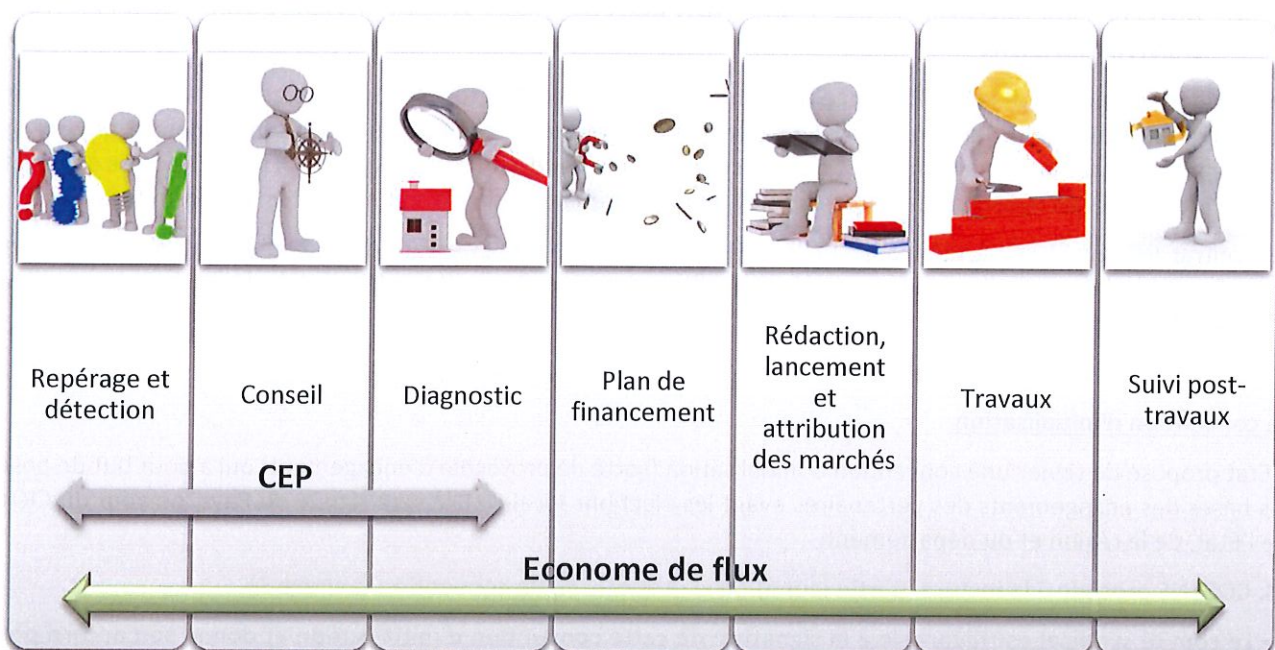
- un.e économiste de flux
- un.e chargé.e de mission PAT/CRTE

Le président demande à Magali Permentier de rappeler aux membres du comité syndical les missions d'un économe de flux.

Mme PERMENTIER précise que de nombreuses communes ont un patrimoine immobilier conséquent et qu'il est parfois difficile de faire des choix d'investissement. Ces bâtiments sont souvent énergivores et les communes doivent faire face à d'importantes dépenses d'énergies. L'économe de flux intervient dans le but d'élaborer le potentiel d'économies en énergie (eau, gaz, électricité) réalisable. L'économe de flux qui pourrait être recruté serait mis gratuitement à la disposition des communes qui le souhaitent afin d'effectuer un inventaire de leur patrimoine, les accompagner dans le choix des travaux à effectuer pour obtenir un gain énergétique et suivre la réalisation desdits travaux.

Cela peut s'apparenter à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage poussée comprenant diagnostic + scénario+ aide au montage de dossiers.

Cette mission ne remplace par les missions de CEP (conseiller en énergie partagée) du SDE 18 mais vient en complément car il n'y a pas d'accompagnement des communes pour le suivi des travaux.



Plusieurs élus évoquent aussi Cher Ingénierie des Territoires du Conseil départemental. Le Président demande à vérifier afin de ne pas être plusieurs structures à gérer le même sujet.

M. FOURRÉ est d'accord pour faire du complémentaire.

M. GIRAUD estime qu'il ne faut pas se priver d'un poste s'il est financé à 100%.

M. DURANT indique qu'il y a plusieurs communes engagées dans le programme Petite ville de Demain et que l'embauche d'un économe de flux paraît tout à fait nécessaire car il y a un réel besoin.

M. COLLIN dit qu'il faudrait un guichet unique de l'ingénierie.

Le président dit que le poste CRTE pourra aider à orienter aussi.

Le président rappelle qu'il demeure prudent car il y aura des frais annexes de fonctionnement qu'il faut pouvoir assumer sans mettre en péril le budget du syndicat. De plus, il a des doutes sur les engagements de l'Etat qui promet beaucoup. Il a en exemple le cas du dossier de l'abattoir de St-Amand où des promesses ont été faites non tenables du fait de l'obligation du respect des cumuls d'aides publiques.

M. GIRAUD se dit un peu déçu car il était prévu une embauche pour un chargé de mission PAT à temps plein. La communauté de Communes Berry Grand Sud aurait pu redéposer un dossier de candidature seule. Il faut de l'ingénierie et être ambitieux. Et ce d'autant que le comité a voté une hausse de cotisation en début d'année.

M. COSYNS est bien d'accord, mais il rappelle que le syndicat ne lève pas l'impôt et qu'il faut faire attention aux dépenses, car il n'est pas certain que toutes les collectivités pourront assumer une nouvelle augmentation de cotisation si cela était nécessaire.

Il indique ne pas vouloir fixer à ce jour de quotité précise entre missions CRTE et PAT pour se donner de la souplesse.

Plusieurs membres estiment qu'il sera difficile de recruter des agents de catégorie A pour un maximum de 26 000€ bruts annuels. Mais il est rappelé qu'il faut garder l'équilibre avec les agents existants et que ce sont les barèmes de la fonction publique territoriale.

Les membres du comité syndical décident d'ouvrir les 2 postes sans fixer de montant maximal de rémunération et sans définir la quotité pour le poste PAT/CRTE.

Ainsi, en application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, **les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération en lieu et place d'un emploi permanent.**

Le contrat est alors conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans. Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

a) délibération de création d'un poste de chargé(e) de mission PAT/CRTE

Considérant que :

- le Pays a été retenu à l'appel à projet PAT en émergence et labélisé PAT de niveau 1 (=), que pour la construction du projet de PAT et notamment de son plan d'actions, il convient de recruter une personne chargée de cette mission
- le Pays va signer un Contrat de Relance et de Transition écologique nécessitant pour son écriture et sa mise en œuvre initiale un appui aux chargés de mission actuels du syndicat

Il est proposé de créer :

- un emploi non permanent de chargé.e de mission PAT et CRTE, de catégorie A, en référence au grade d'Attaché, sous forme d'un contrat de projet pour une durée prévisible de 2 ans à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 39h.

- Le candidat devra justifier d'un niveau de qualification de Licence à Master II. Le salaire sera fixé en référence à la grille indiciaire d'attaché et selon l'expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget et en conséquence le tableau des effectifs est modifié.

b) délibération de création d'un poste d'économiste de flux

Considérant que le Pays a été retenu à l'appel à projet ACTEE II/AMI Sequoia (2021-2023) et que pour animer cette procédure et notamment assurer un service supplémentaire auprès des collectivités dans la gestion de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, il convient de recruter une personne chargée de cette mission

Il est proposé de créer :

- un emploi non permanent d'économiste de flux, de catégorie A, en référence au grade Attaché, sous forme d'un contrat de projet d'une durée prévisible de 2 ans à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 39h.

- Le candidat devra justifier d'un niveau de qualification de Licence à Master II. Le salaire sera fixé en référence à la grille indiciaire d'attaché et selon l'expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget et en conséquence le tableau des effectifs est modifié.

5- SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Rappel : pour le SCOT, en tant que compétence déléguée par les communautés de communes, seuls les délégués communautaires et le président du Pays sont appelés à voter.

5.1 Etat d'avancement de la procédure sur le Pays

Nous travaillons actuellement à la rédaction du **PAS (Programme d'Aménagement Stratégique** – qui remplace le PADD dans le cadre des SCoT modernisés) qui a déjà été partagée :

- en COPIL SCoT,
- en Conseil de développement
- et auprès des personnes publiques associées.

Un carrefour des maires (auquel seront invités tous les élus maires et conseillers municipaux) aura lieu en format Webinaire le 8 juillet prochain en soirée. L'invitation devrait parvenir en mairie dans le courant de la semaine.

Puis il devra être présenté en réunion publique en septembre. Toutes ces étapes permettront de finaliser les derniers détails avant présentation du PAS et débat lors du **Comité Syndical prévu le 11 octobre prochain**.

Selon les éléments en cours, notre Plan d'aménagement stratégique s'oriente de la façon suivante :

Une ambition : Affirmer l'identité territoriale Sud Berry pour renouveler les moteurs de développement et d'attractivité du territoire

3 objectifs :

- Revisiter la singularité patrimoniale et rurale Sud Berry
- Renforcer l'armature territoriale du Pays Berry Saint-Amandois
- Organiser le territoire pour renforcer nos complémentarités avec les territoires voisins

5.2 Avis sur le SCOT du Pays Loire-Val d'Aubois

Par délibération en date du 31 mars dernier, le Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois a arrêté son projet de SCoT. En tant que Scot « voisin », nous sommes Personne Publique Associée et nous sommes sollicités afin d'émettre un avis.

Le scénario qui a été retenu par les élus voisins ambitionne de renouer avec un développement proactif du territoire :

- axé sur la valorisation de ses richesses,
- renforçant son attractivité, aussi bien résidentielle qu'économique et touristique, grâce à ses caractéristiques rurales (bâti vernaculaire, paysages, agriculture).

Ce changement devra passer par une requalification de l'habitat existant dans tous les bourgs, le développement des NTIC, une stratégie touristique de circuits et articulée avec les mobilités du quotidien, une transition énergétique accélérée.

Les conséquences seront une stabilisation de la population à son niveau actuel dans un premier temps, puis une augmentation modérée de la population dans un second temps. Cela permettra de ralentir le vieillissement de la population. Les besoins en foncier (pour l'habitat et les activités) seront réduits, et les continuités écologiques seront mieux préservées.

Le projet de territoire, exprimé dans le SCoT est organisé autour de 3 objectifs stratégiques :

AXE 1 – UN TERRITOIRE DE SOLIDARITE GAGE DE COHERENCE SOCIALE ET SPATIALE

OBJECTIF 1.1 - CONFORTER UNE ARMATURE TERRITORIALE STRUCTUREE EN QUATRE NIVEAUX DE POLARITES QUI RENFORCE L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1.2 – ORGANISER LA MOBILITE EN S'APPUYANT SUR L'ARMATURE TERRITORIALE ET LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ET CAPITALISER SUR LES COMPLEMENTARITES URBAIN-RURAL

OBJECTIF 1.3 – EQUILIBRER LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE POUR CONFORTER L'ARMATURE TERRITORIALE

OBJECTIF 1.4 - PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ADAPTEE A L'OBJECTIF DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN ET A L'AMBITION DEMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 1.5 – ASSURER LE MAINTIEN DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ET SERVICES

OBJECTIF 1.6 – PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EQUILIBRE, EN VALORISANT LES POLARITES ET LEURS CENTRALITES

OBJECTIF 1.7 – MODERER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS
OBJECTIF 1.8 – CONFORTER L'ARMATURE DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS ET LES PAYSAGES

AXE 2 – VALORISER LES RESSOURCES LOCALES POUR DEVELOPPER LES ACTIVITES ET L'EMPLOI

OBJECTIF 2.1 – SOUTENIR ET VALORISER LES GRANDES FILIERES PRODUCTIVES DU TERRITOIRE

OBJECTIF 2.2 – CONFORTER L'ECONOMIE PRESENTIELLE ET TOURISTIQUE

OBJECTIF 2.3 – CAPITALISER SUR LES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

OBJECTIF 2.4 – ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES FILIERES LOCALES ET PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA CROISSANCE VERTE ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIF 2.5 – VALORISER LES ESPACES ET ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

OBJECTIF 2.6 – FACILITER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES EN MATIERE DE POLITIQUES D'AMENAGEMENT

OBJECTIF 2.7 – ANTICIPER LES BESOINS D'AMENAGEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DES SECTEURS A VOCATION ECONOMIQUE

OBJECTIF 2.8 – OPTIMISER LA QUALITE DES ESPACES ECONOMIQUES

OBJECTIF 2.9 – FAIRE DU PAYSAGE LA PIERRE ANGULAIRE DE LA POLITIQUE DU PAYS

OBJECTIF 2.10 – ACCOMPAGNER LES PAYSAGES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

AXE 3 – UN TERRITOIRE ATTRACTIF

OBJECTIF 3.1 – REVITALISER LES CENTRES-BOURGS

OBJECTIF 3.2 – GARANTIR UN DEVELOPPEMENT URBAIN COMPATIBLE AVEC LES QUALITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

OBJECTIF 3.3 – VALORISER LES PAYSAGES COMME RESSOURCE POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET LE TOURISME

OBJECTIF 3.4 – PRESERVER L'ARMATURE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

OBJECTIF 3.5 – PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU SOUS TOUTES SES FORMES

OBJECTIF 3.6 – CONTRIBUER A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF 3.7 – PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES DANS LE DEVELOPPEMENT URBAIN

OBJECTIF 3.8 – DECOUVRIR LES PAYSAGES DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS

OBJECTIF 3.9 – PERENNISER LES SITES

En résumé le Pays Loire Val d'Aubois vise un développement équilibré et harmonieux des territoires intercommunaux et du Pays. Il se construit sur la valorisation des ressources locales comme levier de développement.

Le SCoT du Pays Loire Val d'Aubois affiche de très nombreuses complémentarités et convergences, notamment sur la volonté de rendre le territoire plus attractif, l'encadrement du développement urbain et des continuités environnementales. Le Scot du Pays Loire Val d'Aubois exprime les mêmes difficultés que notre territoire et souhaite mettre en œuvre, à 20 ans, une politique tout à fait cohérente afin de faire du Sud Berry un territoire attractif.

Les élus ont choisi d'inscrire des objectifs tout à fait raisonnables en termes de consommation foncière et les orientations choisies par le Pays Loire Val d'Aubois n'entraînent aucune obstruction à la stratégie de développement du Pays Berry St-Amandois. Bien au contraire, il concoure à l'atteinte de ses objectifs.

⇒ Les élus émettent donc un avis favorable au projet de SCoT du Pays Loire Val d'Aubois.

5.3 Avis sur la révision du SCoT du PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher a entamé une révision partielle de son SCoT notamment en vue de renforcer le volet environnemental (développement d'une Trame Verte et Bleue locale) et d'outiller et de suivre le document de façon plus efficace avec la mise en place d'un Observatoire (suivi cartographique et statistique).

Cette révision partielle en permettant de ménager des espaces naturels et de mieux prendre en compte la TVB du territoire n'impacte pas réellement notre territoire.

Etant donné que cette révision permet surtout une meilleure protection et valorisation des espaces naturels, ceci semble tout à fait cohérent avec notre projet de PNR et la volonté locale de préserver notre ressource patrimoniale.

⇒ Les élus du comité syndical émettent un avis favorable au projet de révision partielle du SCoT du PETR de la Vallée de Montluçon.

5.4 Avis sur dérogation sur le principe d'urbanisation limité pour un projet à Thaumiers.

Nous avons déjà été sollicités pour émettre notre avis sur le projet développé au château de Thaumiers et qui consiste à développer un centre de formation, séminaire.

Nous avons émis un avis favorable. Et le permis de construire a été délivré en date du 6/10/2020.

Le château de Thaumiers est actuellement chauffé par une chaudière à paille qui a près de 15 ans et dont la puissance ne suffit pas pour alimenter le complexe. Il est donc envisagé de la remplacer par une chaudière à bois déchiqueté avec un réseau de chaleur. Cette chaudière sera installée à l'emplacement de l'ancienne chaudière MAIS c'est sur une zone actuellement non ouverte à l'urbanisation.

Il est demandé notre avis pour autoriser la constructibilité de cette parcelle et UNIQUEMENT afin d'installer une chaudière.

⇒ Les élus du comité syndical émettent un avis favorable pour la dérogation à l'urbanisation à Thaumiers permettant la construction d'une chaufferie sur la parcelle A 90.

6- DOSSIERS OPAH

1 – M. Vincent CLEMENT - Coust

Travaux de rénovation énergétique – gain 48 % - PO très modeste. Logement de 107 m²

Travaux : isolation, menuiseries, PAC air-air ; 14 364 € TTC

Financier	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	Décisions du comité syndical
ANAH	6 533,40 €	50 %	3 266 € (acquis 20/11/20)	
Prime Habiter Mieux Anah	6 533,40 €	20 %	1 307 € (acquis 20/11/20)	
Action logement			7 047 €	
Pays	6 533,40 €	10 %	653 € (à statuer)	Avis favorable
		TOTAL	12 273 € 85 % du montant total travaux TTC	

2 – Mme Nathalie BONNET - VENESMES

Travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé – gain énergétique 81 %

PO très modeste. Logement de 67 m²

Travaux : plomberie, chauffage, plâtrerie, isolation, maçonnerie, assainissement, électricité : 77 051 €

Financier	Dépense subventionnable	Taux	Subvention	Décisions du comité syndical
ANAH	46 184,90 €	50 %	23 092 € (acquis 20 /11/20)	
Prime Habiter Mieux Anah + SORTIE DE PASSOIRE			4 000 € (acquis 20/11/20)	

Action logement	19 425 €	100 %	19 425 € (Acquis)	
Pays	46 184,90 €	10 %	4 618 € (à statuer)	Avis favorable
		TOTAL	51 135 € 66 % du montant total travaux TTC	

7- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1 Point d'info sur les élections au conseil de développement

M. Jérôme PASCAUD, du collège association social/insertion, directeur du Foyer de Jeunes Travailleurs de St-Amand, a été élu **président**. Il est accompagné de 4 vice-présidents (co-présidents également des 4 commissions du Pays) formant le bureau du conseil de développement :

Laurent DENIZARD, collègue chefs d'entreprises, propriétaire du magasin Cycles Sport de St-Amand
 Luc MARTIN, collègue association tourisme/culture, président des Amis du musée St-Vic et du CHASA
 Mireille CHARBY, association tourisme/culture, membre de l'association ARECABE (canal de Berry),
 Jacques LAMY, association Environnement, administrateur de l'association Nature 18

Commissions	Co-présidence syndicat	Co-présidence conseil de développement
Vie économique et professionnelle	Hervé MONJOIN	Laurent DENIZARD
Tourisme, patrimoine et développement culture	Roger DAGHER	Luc MARTIN
Habitat et services à la population	Annie RADUGET	Mireille CHARBY
Environnement, cadre de vie	Dominique ROBLIN	Jacques LAMY

La liste mise à jour avec la validation de la candidature de Mme LEHELON, à la place de M BONTEMPS, ancien directeur de la Mission locale est la suivante :

Nom prénom	Catégorie
LAMY Jacques	ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT
CABROL Brigitte	ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT
COURET Mélanie	ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT
LEHELON Malika	ASSOCIATIONS SOCIAL INSERTION
PASCAUD Jérôme	ASSOCIATIONS SOCIAL INSERTION
JACQUEMIN Annie	ASSOCIATIONS SOCIAL INSERTION
DOUCHY Josette	ASSOCIATIONS SPORT LOISIRS JEUNESSE
COMBAUD Patrice	ASSOCIATIONS SPORT LOISIRS JEUNESSE
BERGERON Gaëlle	ASSOCIATIONS SPORT LOISIRS JEUNESSE
MARCHET Annie	ASSOCIATIONS TOURISME CULTURE
MARTIN Luc	ASSOCIATIONS TOURISME CULTURE
CHARBY Mireille	ASSOCIATIONS TOURISME CULTURE
BONNEAU Denis	CHAMBRES CONSULAIRES/ CCI
CHAULIN Bruno	CHAMBRES CONSULAIRES/CMA
DESBOIS Stéphane	CHAMBRES CONSULAIRES/CA
DENIZARD Laurent	ENTREPRISES
MICHOUX Cyril	ENTREPRISES
CLAUDEL Jean-François	SYNDICATS DE SALARIES
RASLE Denis	SYNDICATS DE SALARIES

7.2 Programme européen LEADER

Le président indique que suite à un appel à enveloppe complémentaire de la part de la région, notre demande a été acceptée à la hauteur demandée (+222 000 €), soit une enveloppe totale de 1,22 M€.

Les projets sont à engager avant fin 2022, à réaliser et payer avant fin 2024.

Hélène SERVANT-MASSÉ en profite pour expliquer les possibilités offertes par le programme. Elle précise les grands principes et axes du programme et présente des exemples de projet retenus.



LEADER est un dispositif à 2 facettes :

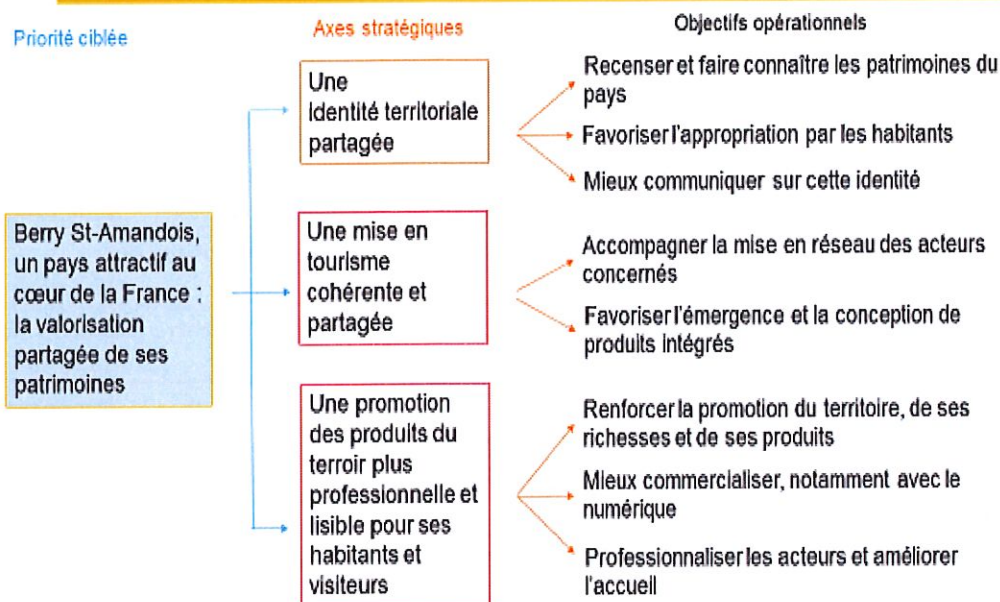
- 1. un projet de territoire** : une stratégie avec un fil conducteur, des objectifs, des axes de développement. Le GAL joue le rôle de comité de pilotage ; il peut s'organiser en groupes de travail pour proposer des actions ; il suit l'avancement et évalue le dispositif
- 2. un programme financier** : des crédits FEADER à attribuer pour soutenir les projets concourant à la stratégie. Cette deuxième facette doit obéir à des règles précises, définies par les autorités de gestion des fonds européens.

=> La combinaison d'une stratégie avec des financements dédiés permet de pouvoir faire avancer concrètement le sujet.

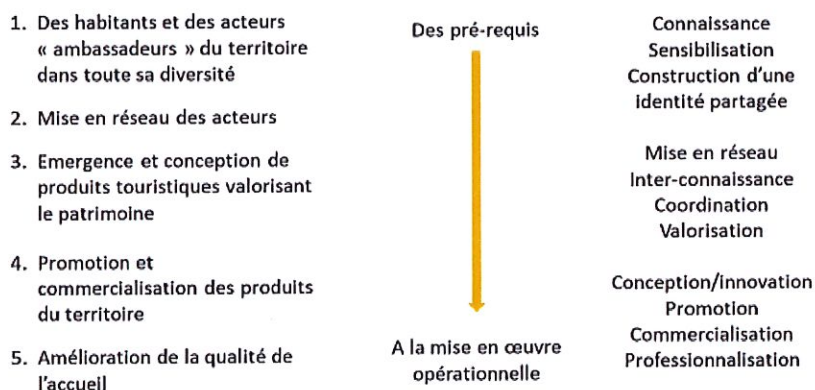
Pour cette programmation 2014-2022, les acteurs locaux ont choisi de mettre l'accent en travaillant sur la valorisation des patrimoines (entendu au sens large : bâti, historique, naturel, savoir-faire économique, produits locaux...) et particulièrement sur l'attractivité et le développement touristique.

La stratégie ci-après résume les ambitions. Le programme est présenté en 5 fiches actions.

La déclinaison opérationnelle de la stratégie



Les fiches-actions la logique les finalités



Pour la sélection et le financement des projets, deux notions entrent en jeu :

- ⇒ l'éligibilité : condition pour prétendre à une aide (type de bénéficiaires ; engagements à tenir...)
- ⇒ l'opportunité : intérêt de l'opération par rapport à la stratégie et sélection par critères

Les critères examinés :

- *Adéquation à la stratégie* : respect des objectifs de la fiche-action et des attendus du programme
Référence aux objectifs opérationnels / Périmètre géographique du projet / Partenariat, mise en réseau mis en œuvre gage souvent d'une meilleure mise en œuvre et appropriation du projet localement
- *Respect des valeurs spécifiques de LEADER* : Caractère pilote / Degré d'innovation / Participation ou pas des bénéficiaires finaux
- *La solidité du projet* : cohérence interne et externe / pérennité de l'opération permettant de juger de la viabilité d'un projet et de son impact au-delà du programme LEADER lui-même.
- *Éléments de bonification* : prise en compte du développement durable / participation aux objectifs de la stratégie européenne

Quelques exemples d'actions financées :

Action	Nom Maître d'Ouvrage	Intitulé du projet	Nature du projet
1	Syndicat Mixte de Développement Pays Berry Berry St- Amandois	Inventaire participatif /concours photos "ces détails du paysage, caractères passés et futurs de nos paysages"	Animation
2	Théâtre de la Carrosserie Mesnier	Mise en réseau d'acteurs culturels sur la communauté de communauté de communes Cœur de France	Animation
3	Mairie de Drevant	Création d'une application Smartphone pour visites du village de Drevant	Création de produits
3	Office de Tourisme Berry Grand Sud	Faciliter l'itinérance douce de randonnée pédestre en Berry Grand Sud	Acquisition de matériel
3	Ville de Saint-Amand-Montrond	Accueil de cyclotouristes sur la ville	Aménagement de sites
4	CUMA de la Bidoire	Création et aménagement d'un point de vente et de dégustation	Aménagement de sites
4	Association Route Jacques Cœur	Promotion du Sud Berry au salon du tourisme de Lyon mars 2019	Événementiel
4	Syndicat Mixte de Développement Pays Berry Berry St- Amandois	Programme d'animations de sensibilisation aux circuits-courts alimentaires sur le Pays Berry St-Amandois	Animation
5	Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher	Nouveaux usages, nouveaux services, accompagnement des acteurs du tourisme à l'expérience client	Accompagnement conseil
6	Office de Tourisme Berry Grand Sud	Etude de maîtrise d'œuvre de réalisations des itinéraires St Jacques et Indre à Vélo	Etude

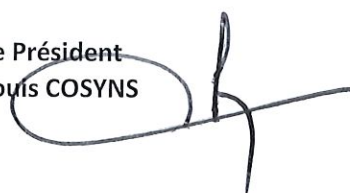
7.3 CLS : information sur le SESA

Après une expérience bousculée par la COVID en 2021 mais enrichissante, Véronique GALPIN informe les membres du comité syndical qu'elle fait partie du comité de pilotage interprofessionnel du Service Sanitaire (SESA) des Etudiants en Santé de la région et qu'à ce titre, elle est au cœur de l'organisation de ces périodes de rencontre. Actuellement, 8 structures locales s'engagent déjà à accueillir des stagiaires en 2022. L'Education Nationale, elle, n'a pas encore indiqué le nombre d'établissements locaux qui proposeront un projet de prévention. Avec une moyenne de 6 étudiants par terrain de stage, nous pourrions ainsi recevoir une soixantaine de jeunes futurs professionnels de santé sur une semaine.

Elle ne manquera donc pas de solliciter les collectivités locales afin de pouvoir proposer des lieux d'hébergement et de restauration. L'expérience nous dit qu'une personne sur 10 revient sur un lieu quand elle a été parfaitement accueillie. Il faut que notre accueil berrichon soit notre force absolue pour attirer ces jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h.

Le Président
Louis COSYNS



ANNEXE 1



PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE DE 2020

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION EN 2020 :

Pour information, l'effectif 2020 était fin décembre de 15 salariés (14.16 ETP).

NOMBRE DE JEUNES EN CONTACT ET ACCOMPAGNES

Plus de **3600 jeunes** ont été en contact avec la mission locale soit **880 jeunes** en plus et **1292** ont été accompagnés soit **72 jeunes** de plus, mais nous avons noté une légère baisse de 4% des premières accueils. C'est à 396 jeunes contre 416 en 2019.

- Profil par niveau d'étude :
 - 6% des jeunes ont le niveau BAC +2
 - 34% des jeunes ont le BAC
 - 22% des jeunes ont le niveau CAP / BEP
 - Et 38% des jeunes sont sans diplôme

1^{ER} DISPOSITIF LA « GARANTIE JEUNE »

Nous avons intégré, en 2020, 112 jeunes pour un objectif de 145, objectif identique à 2019. La COVID et les règles liées aux actions collectives qui en découlaient, ont bien sûr bouleversé l'animation de ce dispositif.

Pour cette année, nous avons reçu 59 garçons et 53 femmes

- 35 mineurs,
- 64 jeunes âgés de 18 à 21 ans
- 13 de 22 à 25 ans.

- 40.20 % de ces jeunes étaient sans diplôme,
- 19.60 % infra CAP BEP,
- 19.60 % niveau CAP BEP,
- 17.90 % niveau BAC
- 2.70 % niveau BAC+

Pour mémoire, en 5 années de « Garantie jeune », la Mission Locale a accompagné 751 jeunes. Nous comptabilisons 426 entrées en situation d'emploi (CDI ou CDD) et 38 en situation de formation. Je vous rappelle également que les sessions Garantie Jeunes ont été organisées jusqu'en décembre 2020 uniquement sur SAM et sur La Guerche.

- Dans le cadre du dispositif **Parcours Emploi Compétences**, la Mission Locale Cher Sud a signé 22 contrats, 12 initiaux et 10 renouvellements. Un seul CAE CIE a été signé dans le secteur marchand.
- *13 384 H de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel ont été effectuées en 2020 contre 35 000 H en 2019. Cette baisse est bien sûr liée au ralentissement économique.*
- Les deux forums de l'emploi, celui de la Guerche organisé depuis plus de 3 ans et celui de Châteaumeillant organisé pour la première fois en 2019, ont été annulés pour cause de COVID.

RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Produits d'exploitation 806 758.02 € se décomposant comme suit :

- Les subventions s'élèvent pour l'exercice clos au 31/12/2020 à **685 350.34 €**.
- Les reprises et transferts de charges sont de **121 401.38 €**, les autres produits de 6.30 €.

Charges d'exploitations 808 933.86 € se décomposant comme suit :

- Charges courantes **115 266.87 €** soit 14.25 % des charges d'exploitation
- Impôts et les taxes **24 311 €** soit respectivement 3% des charges d'exploitation
- Salaires et charges à **509 845.10** soit 63.03 % des charges d'exploitation.
- Dotations aux amortissements sont de **3 307.47 €**
- Dotations aux provisions pour risques et charges **138 011.68 €**.
- Engagements à réaliser **17 558.50€**
- Charges diverses : **633.24€**

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation présente un solde négatif de **-2 175.84€**

Le résultat financier est de **157.21 €**.

Le résultat exceptionnel s'élève à **2 424.78 €**.

Report des ressources non utilisées **4 485€**

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net comptable est de **4 891.15 €**.

2021 PROJECTIONS ET OBJECTIFS :

Dans le cadre du plan de relance national **1 jeune 1 solution**, l'Etat a fixé des objectifs très ambitieux aux ML de France sur l'ensemble des dispositifs à savoir :

- **Garantie Jeunes** : Objectif fixé par l'état à **253** entrées en Garantie Jeunes, soit **106** de plus que les années précédentes.
Pour répondre à ces attentes, nous avons décidé de décentraliser la mise en place de la Garantie Jeunes sur tout le territoire de la Mission Locale :
 - 10 cohortes sur Saint Amand
 - 3 sur La Guerche,
 - 2 sur Chateaufumeillant, Lignièrès et Dun sur Auron,
 - 1 sur Jouet sur l'Aubois, Sancoins, Châteaufumeillant sur Cher et Nérondes.
- Pour le **Parcours Emploi Compétences** les objectifs 2021 sur contrats aidés sont départementaux. Dans le but de relancer ce dispositif, une campagne d'information auprès des élus locaux dans le cadre des CAE PEC et vers les entreprises en ce qui concerne les CIE (*Contrat Initiative Emploi*) a été faite par l'équipe ainsi que par l'Etat. (*25 PEC en cours*)
- L'axe du **développement de l'alternance** reste prioritaire pour les jeunes.
- **PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie)**

L'Etat nous a fixé des objectifs à la hausse, nous passons de 418 à 530 soit une augmentation de 93 contrats supplémentaires + 27 %

- **Forums pour l'emploi** : Cette année, nous ne mettrons pas en place de forums, la situation sanitaire n'étant pas adéquate pour organiser sereinement ce type de manifestation.

Mission Locale Cher Sud 2021



Nos missions

◆ La Mission Locale Cher Sud accompagne les jeunes de 16 à 25 ans pour favoriser leur accès à l'emploi et à l'autonomie :

- Emploi
- Formation
- Logement
- Mobilité
- Santé

Quelques chiffres 2020

396 jeunes accueillis pour la première fois en 2020

1292 jeunes accompagnés

3610 jeunes en contact

Notre territoire d'intervention



1 siège

2 antennes

15 permanences

Site de Saint Amand	Saint Amand
	Dun sur Auron
	Châteauneuf sur Cher
	Levet
	Charenton du Cher
Antenne de La Guerche/A	La Guerche s/A
	Sancoins
	Nérondes
	Jouet sur l'Aubois
	Sancergues
Antenne de Châteaumeillant	Châteaumeillant
	Lignières
	Saulzals le Potlier
	Culan
	Le Châtelet

Objectifs 2021 :

30% d'augmentation

dans le cadre
du plan de relance



☒ Entrées PACEA : 540 jeunes en 2021

◦ 418 en 2020

☒ Entrées Garantie jeunes : 253 en 2021

◦ 145 en 2020

☒ Des aides à l'embauches pour favoriser l'emploi
des jeunes

La Garantie Jeune



- ☒ Pour les jeunes NEET
- ☒ Objectif Emploi
- ☒ 12 mois d'accompagnement renforcé
- ☒ 1 mois de collectif pour former aux TRE et aux codes de l'entreprise
- ☒ Période d'immersion pour favoriser l'accès à l'emploi
- ☒ 1 allocation mensuelle de 497 euros pendant 12 mois

23 cohortes réparties sur le Cher Sud

- ☒ 10 cohortes à Saint Amand Montrond
- ☒ 2 cohortes à Chateameillant
- ☒ 2 cohortes à Lignières
- ☒ 1 cohorte à Châteauneuf sur Cher
- ☒ 2 cohortes à Dun Sur Auron
- ☒ 3 cohortes à La Guerche sur L'Aubois
- ☒ 1 cohorte à Nérondes
- ☒ 1 cohorte à Sancoins
- ☒ 1 cohorte à Jouet sur l'Aubois

Pour favoriser l'emploi des jeunes : des aides à l'embauche

◆ Le PEC Jeunes : un CUI CAE de 6 à 24 mois, de 20h à 30 h/s,
pour une prise en charge de 80 % d'un smic brut (pour les jeunes
des ZRR)

➤ pour le secteur non marchand

◆ Le PEC CIE Jeune : un CUI CIE de 6 à 24 mois, de 20 h à 35 h,
pour une prise en charge de 47 % d'un smic brut

➤ pour le secteur marchand

◆ Les aides à l'embauche pour les alternants :

➤ Prime de 8000 euros pour l'embauche d'un jeune de plus de 18
ans

➤ Prime de 5000 euros pour un jeune de 16 à 18 ans

Merci à tous



ANNEXE 3



CONVENTION D'INITIALISATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Du PAYS BERRY SAINT AMANDOIS

ENTRE

Le Pays Berry Saint Amandois représenté par son Président, M. Louis COSYNS, dûment habilité par délibération en date du 14 juin 2021

En partenariat avec

La communauté de communes Berry Grand Sud représentée par M. BRAHITI, Président,

La communauté de communes Cœur de France représentée par M. BONE, Président,

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher représentée par M. BURLAUD, Président,

La communauté de communes Le Dunois représentée par M. COSYNS, Président,

ET

L'État, représenté par M. le Préfet, Jean- Christophe BOUVIER

La Région Centre Val de Loire, représentée par son Président François BONNEAU

Le Département du Cher, représenté par son Président Michel AUTISSIER

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

En région Centre Val de Loire, les CRTE sont pleinement reconnus comme des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite ...que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux ».

Pour ce faire, l'Etat et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'Etat et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022.

Ces contrats permettent en outre de renforcer la cohérence des interventions des différents partenaires en regroupant les dispositifs territoriaux de l'Etat (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Territoires d'industrie, opérations de revitalisation des territoires...) et en coordonnant les démarches territoriales des opérateurs de l'Etat (Ademe, agences de l'eau...), du Conseil régional (contrats régionaux de solidarité territoriale) et des Conseils départementaux volontaires.

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Le Conseil départemental du Cher a défini et mis en œuvre une politique d'aménagement qui vise au renforcement de la cohérence territoriale par la mise en œuvre des concepts de pôles de centralité et de pôles d'équilibre. Il accompagne cette politique, soit par de l'aide à l'investissement à destination des communes et des EPCI, soit par une politique d'animation du territoire permettant de soutenir les dépenses de fonctionnement des EPCI.

Il développe une politique active de déploiement numérique notamment concernant la couverture en très haut débit du territoire. Le Conseil Départemental souhaite également renforcer le développement des usages notamment en ce qui concerne le numérique éducatif.

Il mène par ailleurs une politique de l'habitat active qui s'appuie sur des outils structurants (Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, Plan Départemental de l'Habitat) et des dispositifs opérationnels éprouvés (programme d'intérêt général pour le maintien à domicile, lutte contre l'habitat indigne, charte de l'habitat). Cette structuration permet de combiner un soutien aux usagers tout en apportant son concours aux communes et EPCI dans leurs réflexions sur l'aménagement de leurs territoires.

Le Département dispose et finance aussi d'outils ou de structures qui peuvent accompagner en ingénierie les collectivités :

- L'Agence d'ingénierie, qui intervient auprès des communes, communautés de communes et syndicats de communes sous plusieurs formes (assistance administrative et technique dans le cadre du bouquet de services, assistance technique et assistance à maîtrise d'ouvrage), principalement dans les domaines de l'aménagement urbain, de l'eau et de l'assainissement, de la gestion de la voirie communale, du patrimoine immobilier. L'Agence apporte l'analyse nécessaire qui permet aux élus de concevoir leur projet à l'échelle du territoire le plus pertinent, d'en identifier toutes les contraintes et tous les enjeux (financiers, techniques, réglementaires et sociaux) pour mesurer et définir au final le programme d'un projet adapté. Elle apporte également une assistance technique, juridique, financière et administrative à ses adhérents sur ses domaines de compétence.
- Un observatoire territorial accessible aux collectivités accompagnées au titre de la politique d'animation et d'aménagement du territoire ;
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) organisme associatif investi d'une mission d'intérêt public. Il conseille, informe, sensibilise et forme les maîtres d'ouvrage sur des questions touchant à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage.

Ces CRTE ont vocation à porter l'accord départemental de relance signé entre l'Etat et le Conseil départemental.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du pays Berry St-Amandois favorise l'achèvement du projet de territoire ainsi que, le cas échéant, la réalisation ou la révision des documents de planification et de programmation, dont le SCoT (version modernisée selon délibération du 1/12/2020).

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront soutenues dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. **A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité,** conformément aux orientations du SRADDET approuvé le 4 février 2020.

Conclu d'ici début 2022 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, la Région Centre Val de Loire et le Département du Cher pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), auxquels seront associés étroitement la Région et le Département.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Le CRTE a vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'Etat et le Conseil régional ainsi que l'accord départemental de relance qui se traduisent par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022. Les projets identifiés par le territoire comme matures sur la période 2021 – 2022, et labélisés « France Relance » par l'Etat, sont listés en annexe 1 :

- *Soutien aux collectivités territoriales :*
- *Rénovation des bâtiments publics :*
- *Numérisation des TPE, PME, et ETI :*
- *Inclusion numérique*
- *Rénovation énergétique des bâtiments privés*
- *Plan massif d'investissement en santé*
- *Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience*
- *Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux*
- *Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture*
- *Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité*
- *Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer*
- *Plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile*
- *Plan de soutien à l'alimentation et aux circuits courts*

La signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France Relance, ni le dépôt de dossiers de demande de subvention au titre des dispositifs de l'Etat, de la Région et du Département.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accroître, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques

publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Berry Saint Amandois (2018-2024)
- Les contrats de territoire passés entre les communautés de communes et le Département
- Le Contrat local de santé du Pays Berry St-Amandois signé avec l'Agence régionale de santé (CLS 2 – 2020-2023)
- Le programme LEADER 2014-2022 signé dans le cadre de la programmation des fonds européens
- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du territoire signée avec l'ANAH (2020-2025)
- Le Contrat d'Objectif Territorial EnR conclu entre l'ADEME, le Conseil régional (2018-2021) et le Pays
- Le Contrat de ville visant les quartiers prioritaires de la ville de St-Amand-Montrond
- Le Contrat de transition écologique (CTE) de la CDC Berry Grand Sud (2020-2023)
- La Convention Territoriale Globale (CTG) 2019-2022 signée entre la CAF, la CDC Arnon Boischaux Cher, la MSA Beauce Loire et le Conseil départemental
- L'acte d'engagement pour la réalisation d'une convention territoriale globale signée entre la CAF, la CDC Cœur de France, les communes de St-Amand-Montrond, Orval et Marçais, le CCAS d'Orval, la MSA Beauce Loire et le Conseil départemental
- Les programmes Petites Villes de demain engagés sur les communes de Châteaumeillant, Dun-sur Auron, Lignéres/Châteauneuf-sur-Cher et Saint-Amand-Montrond (2021-2026)
- L'Opération de Revitalisation Territoriale de Saint-Amand-Montrond (2020-2025)
- Le Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) signé entre l'agence de l'eau et le SIAB3A
- La Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région CVL et les CDC ABC, Berry Grand Sud, Cœur de France et le Dunois.
- Le futur programme ACTEE II dit AMI SEQUOIA sur le Berry St-Amandois (2021-2023)
- Le futur projet alimentaire de territoire du Berry St-Amandois

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Le Préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, s'engage à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice du Pays Berry St-Amandois, des communautés de communes associées au CRTE et de ses membres.

A ce titre, le Préfet mobilise pour ce territoire :

- le marché national de l'ANCT au travers de 3 de ses lots :
 - Diagnostics territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques
 - Association des habitants au projet, concertation
 - Accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets de territoire
- chef de projet
 - financement à hauteur de 75 %, soit 60 K€ par poste sur 2 ans
 - son rôle est notamment d'accompagner l'élaboration, l'animation, la mise en œuvre, la communication, le suivi et l'évaluation du contrat.

Les développeurs (transversaux ou thématiques) le cas échéant financés par la Région pourront être mobilisés pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre CRTE et CRST.

Les chargés de projets thématiques soutenus par le Conseil départemental du Cher au titre de la politique d'animation du territoire ainsi que l'Agence d'Ingénierie du Département pourront être mobilisés pour participer aux projets soutenus dans le cadre des CRTE afin de favoriser l'articulation des dispositifs départementaux avec les CRTE.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques, prenant appui sur le projet de territoire ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat, articulé avec le CRST avec pour partie des projets y figurant, pour partie des projets bénéficiant du seul soutien de l'Etat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements réservés et le cas échéant déjà engagés depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du Contrat de Plan Etat Région ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux financements issus des programmes opérationnels européens (en lien avec la Région autorité de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président du Pays Berry Saint-Amandois. Les Communautés de communes signataires du CRTE sont membres du comité de pilotage. La Région Centre Val de Loire et le Département du Cher, signataires des CRTE en sont également membres.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le Préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le Préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires.

Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont des comités de pilotage.

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux, a minima, les représentants des institutions suivantes :

- Le conseil de développement du territoire ;
- Les organismes consulaires ;
- Les fédérations professionnelles ... ;
- Les associations de défense de l'environnement ;
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourra être présenté et débattu chaque année en comité de pilotage élargi aux partenaires représentatifs de ces institutions.

Le Comité de Pilotage du CRTE pourra par ailleurs être élargi, en tant que de besoin, aux partenaires concernés ou impliqués dans les projets ou actions identifiés dans le CRTE.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Annexe 1 : liste des projets labellisés France Relance au 27 mai 2021.

Fait à ... , le...

Le préfet de département

Jean Christophe BOUVIER

Le président du Conseil
départemental du Cher

Michel AUTISSIER

Le président de la Région
Centre Val de Loire

François BONNEAU

Le Président du Pays Berry
Saint Amandois

Louis COSYNS

Axe	Mesures	Dispositifs	Structure	Commune	Détails projet	Montant aide Etat
Ecologie	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	Arnon Boisichaut Cher	Arnon Boisichaut Cher	MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.	184 195 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Chambon	Chambon	Reconstruction de l'ouvrage d'art « Le Trian »	31 172 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Lignières	Lignières	Refection des sanitaires de l'école primaire	2 500 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Equipement en visio conférence de la salle de réunion de la MSAP	Lignières	Equipement en visio conférence de la salle de réunion de la MSAP	1 197 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Lignières	Lignières	Rénovation parc de matériel scénique lumières à la salle des Bains Douches	8 554 €
Compétitivité	Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture	Rénovation des équipements patrimoniaux	Les bains douches	Lignières	Achats Led	7 000 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Serruelles	Serruelles	Mise aux normes assainissement Mairie/Salle polyvalente	4 892 €
Ecologie	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	Berry Grand Sud	Berry Grand Sud	MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en	349 262 €

							fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.	
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	CHARITE DEBOURGES FRANCOISE	Châteaumeillant			Coiffure	500 €
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	DSIL thermique 2021		Epineuil le fleuriel			Ecole à énergies renouvelables	24 160 €
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	DSIL thermique 2021		Loye sur Arnon			Transformation d'un bâtiment communal en gîte de groupe et de son annexe en bureau partagé	271 502 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Morlac	Morlac			Rénovation du logement locatif de La Poste	93 640 €
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	BACKSTAGE 2M	Saint-Maur			Coiffure	500 €
Ecologie	Sécuriser les infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales en métropole et dans les outre-mer	Programme d'intervention des agences de l'eau #1	SIAEP Marche Boischaut	St Saturnin, Culan et Châteaumeillant			Remplacement de trois tronçons (1235 ml de conduites) sur les communes de St Saturnin, Culan et Châteaumeillant	90 375 €

Cohésion	Inclusion numérique	Devenir conseiller numérique	Touchay	Touchay	Touchay	Recrutement conseiller(s) numérique(s)	50 000 €
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	DEHAYNIN JOUVET DESIRE NADINE	Touchay	Touchay	Autres activités manufacturières n.c.a.	500 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Saint-Saturnin			Rénovation de la toiture de la mairie, isolation et remplacement des radiateurs	13 368 €
Ecologie	Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience	Restauration écologique - AAP régional	CD 18	Bruère-Allichamps		Restauration écologique du ruisseau des EauxMortes sur l'ENS « Bocage de Noirliac » par la création d'un réseau de mares	16 325 €
Ecologie	Plan de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile	Modernisation et diversification de la filière aéronautique (Territoires d'industrie) #2	Avignon Ceramic	Bruère-Allichamps		"AVIGNON CERAMIC est une PME spécialisée dans l'étude et la fabrication de noyaux céramiques et de pièces techniques pour la fonderie à cire perdue, à destination des entreprises aéronautiques civiles et militaires	790 000 €

					et de la filière énergie. Le projet consiste à acquérir de nouveaux équipements destinés à favoriser une diversification de la production par la fabrication de grands noyaux de turbines à gaz dont celles à hydrogène et de noyaux solubles de fanes. A terme, l'augmentation d'activité ainsi générée devrait permettre de recréer des emplois perdus avec la crise de la COVID-19 dans les activités de l'aéronautique."	
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	DSIL thermique 2021		CDC Coeur de France	Travaux de rénovation énergétique de la MSP	192 300 €
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	"Gendarmerie nationale 30 RUE NATIONALE 18210 CHARENTON DU CHER"	Charenton-du-Cher	Gendarmerie nationale	22 100 €
Ecologie	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	Coeur De France	Coeur De France	MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation	264 634 €

								énergétique. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.	
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Mise en place pompe à chaleur air-eau dans l'école	Colombiers	Colombiers	Colombiers	Mise en place pompe à chaleur air-eau dans l'école	20 044 €	
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Colombiers	Colombiers	Colombiers	Colombiers	Réfection des enduits et des entrées de l'église	41 481 €	
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Marçais	Marçais	Marçais	Marçais	Réhabilitation du système d'assainissement semi-collectif dans le bourg de Marçais	61 400 €	
Ecologie	Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux	Rénovation lourde des logements sociaux	Logements sociaux Orval	Orval	Orval	Orval		142 500 €	
Cohésion	Inclusion numérique	Devenir conseiller numérique	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Recrutement conseiller(s) numérique(s)	50 000 €	
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	Sous-préfecture / DDT	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Sous-préfecture / DDT	22 800 €	
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments du Conseil régional	"Lycée Jean MOULIN"	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Installation d'un garage à vélos sécurisé	44 000 €	
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Reconstruction du pont de fer de la Marmande à Saint Amand Montrond	170 490 €	

Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2020	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Réfection et isolation de la toiture du presbytère	45 999 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Saint-Amand-Montrond	Saint-Amand-Montrond	Travaux de reprise de maçonnerie sur un muret situé rue porte Verte	4 807 €
Cohésion	Soutien exceptionnel aux personnes en grande précarité	Projets de réhabilitation des aires d'accueil de gens du voyage	Aire des Fromentaux	Saint-Amand-Montrond		92 140 €
Compétitivité	Un effort de 2 milliards d'euros pour la culture	Rénovation des équipements patrimoniaux	AFA du Cher	Saint-Amand-Montrond	Travaux d'investissement écologique	12 000 €
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une dépense de numérisation	LE KUBE	Saint-Amand-Montrond	Activités de clubs de sports	500 €
Cohésion	Plan massif d'investissement en santé	Investissement du quotidien	CENTRE HOSPITALIER ST-AMAND-MONTROND	Saint-Amand-Montrond		170 000 €
Cohésion	Plan massif d'investissement en santé	Investissement du quotidien	CLINIQUE DES GRAINETIERES	Touchay		30 000 €
Ecologie	Rénovation des bâtiments publics	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	Gendarmerie Nationale	Saint-Amand-Montrond	Gendarmerie Nationale	16 000 €
Compétitivité	Numérisation des TPE, PME et ETI	Chèque FranceNum - Aide de 500 euros pour les TPE ayant engagé une	BALLADES ET GOURMANDISES	Dun-sur-Auron	Hôtels et hébergement similaire	500 €

		dépense de numérisation					
Ecologie	Rénovation énergétique des bâtiments privés	MaPrimeRénov'	Le Dunois	Le Dunois		MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.	146 370 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Senneçay	Senneçay		Installation de protection foudre sur l'église	1 815 €
Cohésion	Soutien aux collectivités territoriales	DSIL exceptionnelle 2021	Senneçay	Senneçay		Nettoyage et rénovation des croix de mission	1 824 €